



« 4807... Flying Light » - Règlement 2018

- Le « 4807... Flying Light » est une manifestation de parapente orientée sur la pratique montagne et organisée par le club Saint-Gervais Mont-Blanc Vol Libre enregistré à la Fédération Française de Vol Libre sous le n°03221 et présidé par Mr Serge TUAZ.
- Cet événement est organisé du mardi 2 au samedi 6 octobre 2018. Il consiste en l'organisation d'un salon du matériel light avec des marques partenaires dans la salle Espace Mt-Blanc de St-Gervais tous les jours de 17h à 20h, en la mise en place d'essais de matériel parapente (sellettes, parapentes mini-voiles), en la mise en place de vols montagne en journée avec la possibilité de proposer un vol du sommet du Mont-Blanc si les conditions météorologiques et aérologiques le permettent, ainsi que l'organisation d'animations parallèles pendant toute la durée de l'événement.
- L'accès au salon du Light est gratuit mais une inscription de 10€/personne est demandée pour pouvoir essayer du matériel. Les frais courants à savoir les déplacements, les pique-niques, les remontées mécaniques si nécessaire sont à la charge des participants.
- Les participants du « 4807... Flying Light » prennent part à l'événement sous leur entière responsabilité. Le principe d'autonomie est primordial pendant toute la durée de l'événement. Les participants seront donc seuls juges pour savoir si les conditions aérologiques sont favorables à leurs décollages et ils seront également seuls juges pour savoir si leurs capacités physiques et techniques sont suffisantes pour participer aux randonnées proposées ou encore à l'ascension du Mont-Blanc.
- Pour les prêts de matériel, les emprunteurs, après avoir fourni et signé les différents documents relatifs au matériel prêté et donc accepté les modalités des prêts, deviendront responsables du matériel emprunté pendant toute la durée de l'emprunt.
- Les participants, pour pouvoir emprunter du matériel, devront obligatoirement s'acquitter du droit d'inscription de 10€, fournir un chèque de caution de 3000€ (non encaissé) à l'ordre de « St-Gervais Mt-Blanc Vol Libre », fournir une pièce d'identité (photocopie à prévoir) et présenter une assurance Responsabilité Civile Aérienne en cours de validité (licence FFVL, CAF...).

- **En cas de dégâts causés sur le matériel emprunté, celui-ci sera retourné à la marque partenaire pour évaluation des réparations et des coûts engagés. Le chèque de caution sera donc conservé jusqu'à cette évaluation et jusqu'au règlement par l'emprunteur.**
- **Un briefing d'information** concernant les conditions météorologiques du lendemain **sera réalisé chaque soir à 18h30 dans la salle Espace Mt-Blanc** pendant le salon du matériel light. Pendant ce briefing, un vol montagne pour le lendemain sera **proposé** par le club organisateur en apportant différentes informations utiles à l'organisation des journées (décollages, atterrissages, dénivelé, durée...). Chaque participant est ensuite libre de prendre part à la journée proposée où de préférer un autre choix.
- **Un membre du club organisateur ne sera pas forcément présent sur chaque vol montagne** pendant la semaine dans la mesure où les journées ne sont pas encadrées.
- Cette manifestation n'ayant pas un caractère de compétition, aucun chronométrage ne sera mis en place et aucun classement ne sera établi. De ce fait, la manifestation ne décernera aucun titre officiel.
- **Droit image** : les participants acceptent d'être pris en photo ou filmer dans le but d'assurer une couverture médiatique de l'événement ou de faire la promotion de l'édition 2018.

Règlement affiché au public sur le salon pendant toute la durée de l'événement et fourni avec les fiches de préinscription avant l'événement. Chaque participant devra en avoir connaissance. En cas de désaccord avec l'un des points de ce règlement, les participants devront en informer l'organisation qui ne pourra de ce fait les autoriser à participer et à emprunter du matériel sur le salon.